



Élections

CE et DP

Novembre 2015

La règle de la représentativité permet au syndicat faisant plus de 50% de décider de tout avec l'employeur sans que les autres ne puissent interférer.

Les élections de 2011 avaient donné comme résultat : 62% pour FO, 22% pour la CGT et 16% pour la CFE-CGC.

Si nous nous penchons sur le **bilan de ces 4 dernières années**, nous constatons que nos droits et avantages ont fortement reculé :

- L'accord sur la **modulation du temps de travail**, signé par FO et la CFE-CGC, empêche la rémunération des heures supplémentaires et bafoue le droit du travail (les récupérations hebdomadaires sont supprimées en semaine très haute).
- Un **changement de mutuelle**, désavantageux pour les salariés, nous a été imposé par la direction, avec l'accord de FO.
- La politique salariale de l'entreprise a été validée par le syndicat majoritaire (nous avons obtenu environ **2% sur 4 ans**, dont une année de gel des salaires).
- Le syndicat majoritaire préfère **discuter en off** avec la direction lorsque des salariés remontent des situations de **harcèlement moral**.

Validez-vous ce bilan ?

Nous, à la CGT, nous privilégions les actions concrètes. Tout en étant minoritaires et avec l'aide des instances extérieures, nous avons réussi les actions suivantes :

- Les élus CGT au CHSCT (2012-2014) ont voté une **expertise sur l'accord de modulation du temps de travail**, les experts avaient soulevé tous les problèmes que les salariés rencontrent aujourd'hui.
- Les élus CGT du CE, poussés par la direction, ont œuvré pour la transparence des comptes du CE en faisant un **dénoncé des faits auprès du procureur de la République** suite à la découverte de retraits en espèces inexplicables.
- Les élus CGT ont **refusé le changement de mutuelle**.
- Les membres CGT au CHSCT (2012-2014) ont voté une expertise pour évaluer l'**impact de la présence des lignes haute tension sur la santé des salariés**. La direction a contesté cette résolution au tribunal.
- Les membres CGT du CE ont forcé la direction à **changer de cantine**.
- Les délégués du personnel CGT ont lancé des **droits d'alerte** et n'ont pas hésité à aller devant les tribunaux pour défendre les salariés.

En votant pour la CGT,
vous avez **le pouvoir de changer** le dialogue social



Pour en savoir plus sur nos revendications, les actions de vos élus ou tout sujet d'intérêt général, suivez-nous sur notre blog :
cgtsf.canalblog.com
et venez échanger sur notre forum :
cgtsf.forumactif.org

Pour vous tenir au courant des actualités, abonnez-vous :
goo.gl/QGUwFH

la
newsletter
des élus CGT

